

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2015 à 19H**

**Séance ordinaire**

**Convocation le 27.10.2015**

**Affichage le 09.11.2015**

Etaient présents : Mmes, MM les conseillers municipaux :

Mme Josefa CHAUTEMPS, Michelle MILLET, Natacha BAILLY, Francis LESEUR, Dominique DELACROIX, Christian BIENMILLER, Bernard DEFFONTAINE, Joël GAUTHIER, Michel PRUVOT.

Absents excusés : M. Guy ROUSSEAU a donné pouvoir à M. Michel PRUVOT pour voter en son nom, Mme Liliane REGAD a donné pouvoir à M. Francis LESEUR pour voter en son nom, Mme Agnès ROUSSEAU a donné pouvoir Mme Michelle MILLET pour voter en son nom.

***Mme ROBBEZ-MASSON est arrivée à la question neuf.***

Secrétaire de séance : Joël GAUTHIER.

Secrétaire de mairie : Isabelle BERTHET.

**1. Lecture et approbation du compte-rendu du 5 octobre 2015**

Adopté à l'unanimité.

**2- Démission de M. Jean SARON / délibérations remplacements aux commissions communales et délégations extérieures**

M. le Maire souhaite préciser qu'il regrette la démission de M. SARON et qu'il en comprend les raisons. Il rend lecture du courrier de M. Jean SARON.

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux conseillers municipaux, M. le Maire désigne M. Bernard DEFFONTAINE, conseiller municipal comme délégué au suivi des lotissements. Un arrêté sera pris en conséquence.

**A) Commissions communales**

M. le Maire rappelle :

Le conseil municipal dispose d'une totale liberté dans la création des commissions municipales. Elles ne peuvent être composées que de conseillers municipaux et il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Le conseil municipal peut également décider de ne pas procéder au scrutin secret.

Suite à la démission de M. Jean SARON et après information et délibération, le conseil municipal, décide de ne pas procéder au bulletin secret pour le remplacement de M. Jean SARON comme membre des commissions municipales.

- **Commission de l'urbanisme : 4**

M. Dominique DELACROIX, Mme Michelle MILLET, M. Christian BIENMILLER, **M. Jean SARON est remplacé par M. Joël GAUTHIER.**

- **Commission des travaux, réseaux et déneigement : 6**

M. Christian BIENMILLER, M. Michel PRUVOT, Mme Liliane REGAD, M. Bernard DEFFONTAINE, M. Joël GAUTHIER, **M. Jean SARON est remplacé par Mme Josefa CHAUTEMPS.**

- **Commission du personnel : 4**

Mme Liliane REGAD, Mme Natacha BAILLY, M. Dominique DELACROIX, **M. Jean SARON est remplacé par M. Bernard DEFFONTAINE.**

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275151101**

**B) Délégués communaux des organismes extérieurs.**

- **SIA du Chapy (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Chapy) :**

3 titulaires, 2 suppléants

Nombre de bulletins : 12

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme Michelle MILLET 12 voix (douze)

**Mme Michelle MILLET est désignée déléguée titulaire au SIA du Chapy**

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275151102**

- **SIE du Plateau des Rousses (Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses) :** 2 titulaires

Nombre de bulletins : 12

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme Marie-Claire ROBEZ-MASSON 12 voix (douze)

**Mme Marie-Claire ROBEZ-MASSON est désignée déléguée titulaire au SIE du Plateau des Rousses**

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275151103**

- **PNR :**

*Pas de candidature à ce jour. La question sera revue lors de la prochaine réunion de conseil municipal.*

- **Commission d'appel d'offres :** 3 titulaires, 3 suppléants.

Remplacement d'un titulaire : M. le Maire explique que le premier suppléant inscrit sur la liste est désigné comme titulaire. M. Dominique DELACROIX devient donc membre titulaire de la commission d'appel d'offres.

### **3 Délibération prêt aménagement mairie : modification.**

M. le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de modifier la délibération N°39275151010 relative au prêt finançant l'aménagement de la mairie afin de suivre le modèle de délibération transmis par la Banque Postale. La proposition de cette dernière telle qu'exposée dans le compte rendu du 5 octobre dernier reste inchangée.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275151104**

### **4- Délibération tarifs communaux 2015**

→ M. le Maire rend lecture des tarifs communaux existants. Le conseil municipal décide de ne pas effectuer de changement pour l'année 2016 :

- Salle d'exposition – 459 Grande Rue : 15 € par jour, 400 € de caution, 50 € pour ménage non fait,
- Salles de réunion : 20 € par réunion,
  
- Droit de place : 2 € par ml, 15 € minimum par jour,
  
- Columbarium 30 ans 410 €, 15 ans 275 €,
- Concession de cimetière 30 ans 310 €, 15 ans 205 €,
  
- Photocopie (noir et blanc) 0.30 €, photocopie couleur 1 €, télécopie et email 1.50€, plastification de document 3 €.
  
- Dotation pour l'école de Lamoura : 55 € par élève pour l'année scolaire 2015/2016.
  
- Déneigement : prix de l'étrave/heure 96 € (y compris le salage) ; pris de la turbine/heure 140 € ; toute heure commencée étant due.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275151105**

#### **→ Espace Communal.**

M. le Maire donne la parole à Mme BAILLY qui rend lecture des dépenses et recettes de la salle polyvalente. La salle est de plus en plus louée et des dates sont déjà réservées pour l'année 2016. Mme BAILLY ajoute qu'il devient nécessaire de mettre en place un forfait ménage. En effet, lors de mariages, les loueurs ne souhaitent pas faire le ménage. La commune contacterait une entreprise de nettoyage qui s'en chargerait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants pour la location de la salle de l'Espace communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (tarifs inchangés) :

Caution : 2000 euros

Caution Ménage : 300 euros

**Mise en place d'un Forfait Ménage : 350 euros.**

	Particuliers Lamourantins	Particuliers extérieurs	Associations extérieures	Associations de Lamoura		
				Réunions	1 <sup>ère</sup> location à but lucratif	A partir de la 2 <sup>ème</sup> location à but lucratif
Week-end	300 €	500 €	300 €	Gratuit	Gratuit	150 €
Journée/soirée	200 €	300 €	200 €			
1/2 journée	100 €					

Location pour les classes/animation possibles (classe cirque par exemple) : 400 € par semaine (du lundi au vendredi).

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275151106**

→ Musée du Lapidaire :

M. le Maire rend lecture des tarifs d'entrée du Musée du Lapidaire.

M. DELACROIX précise qu'avec tous les travaux d'investissements effectués, la qualité du Musée s'est bien améliorée et demande à l'assemblée si elle estime qu'il faille augmenter le prix des entrées.

M. PRUVOT ajoute que la qualité actuelle mériterait une augmentation.

M. le Maire se demande si le fait d'augmenter ne serait pas un frein à la fréquentation ?

Mme BAILLY fait part des tarifs en place au Musée de la Boisellerie et à la Maison du Parc.

DEBAT

Après information et délibération, le conseil municipal décide de fixer des tarifs de visite du musée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme ci-après:

	Individuels	Groupes
Adultes	4,00 €	3,00 €
Enfants (7-16 ans)	2,00 €	1,70 €
Moins de 7 ans :	gratuit	

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275151107**

### **5 – Délibération recrutement d'un contrat unique d'insertion pour le Musée du Lapidaire**

Suite au départ de Mme Marie –France SALIN qui exerçait en tant qu'animateur- guide au Musée du Lapidaire, M. le Maire explique qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement. Un contrat unique d'insertion sera mis en place pour ces fonctions à temps partiel à raison de 30 heures par semaine et pour une durée de un an.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275151108**

### **6- Délibération Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Chapy : rapports 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement**

M. le Maire demande à M. PRUVOT de présenter les rapports 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement du Sia du Chapy et de la Sogedo. Il fait également un résumé des travaux entrepris à l'heure actuelle par le SIA du Chapy.

Le conseil municipal prend acte.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275151109**

### **7 – Délibération admission en non valeur : secours sur pistes de 2012 pour un montant de 49 €**

Suite au courrier de la Trésorerie de Saint Claude, M. le Maire propose au conseil municipal d'admettre en non-valeur la somme de 49 € correspondant à un secours sur pistes datant du 13 février 2012.

Le conseil municipal prend acte.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275151110**

Afin d'avoir les crédits nécessaires à cette admission en non-valeur, il convient de faire un virement de crédits du chapitre 022 au compte 6542 pour un montant de 50 €.

### **8- Délibération modificatif des statuts de la Communauté de Commune de la Station des Rousses : compétence tir sportif**

M. le Maire explique que le Conseil de communauté, par délibération en date du 16 septembre 2015 a modifié les statuts de la Communauté de communes afin d'y inscrire la compétence « tir sportif » dans le cadre des compétences facultatives mentionnées à l'article 2 alinéa 3 des statuts.

Le conseil municipal se prononce favorablement à cette modification.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275151111**

### **9- Délibération sur l'aménagement de la sécurité de la traversée du village**

M. le Maire explique au conseil municipal que le Département du Jura envisage la réfection de la chaussée du village. M. le Maire propose au conseil municipal de profiter de cette opportunité pour lancer une consultation afin de sécuriser la traversée du village.

M. BIENMILLER ajoute également qu'il y aura des travaux de remise en état des conduites d'eau effectués par le SIE du Plateau des Rousses.

**DEBAT. Arrivée de Mme ROBEZ-MASSON.**

Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire à contacter des cabinets d'études afin qu'ils établissent des propositions pour améliorer la sécurité de la traversée du village.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275151112**

## **10- Informations et questions diverses**

### ***a) Lotissement Crêt Beloirbe :***

M. DELACROIX informe le conseil municipal qu'un hectare de terrain a été déboisé. L'Entreprise RABASA viendra arracher les souches et broyer les racines très prochainement.

M. le Maire souhaite remercier Messieurs Florent GRANDCLEMENT et Nolwenn MARCHAND pour leur aide et leurs précieux conseils qui ont mené à bien ces travaux. Merci également à tous ceux qui ont soutenu ce projet qui démarre enfin. De nombreux habitants attendent cela depuis de nombreuses années.

M. PRUVOT évoque les réseaux d'électricité suite à la réunion du 19 octobre dernier avec ERDF et le SIDEC. La phase la moins élevée financièrement a été retenue et un enfouissement des lignes est prévu.

M. DELACROIX souhaite souligner que ce terrain à lotir est relativement loin de la ligne à moyenne tension et que l'équipe municipale acquéreuse de ce terrain aurait dû y réfléchir plus sérieusement.

M. le Maire souhaite convoquer la presse pour effectuer des photographies du site afin de faire une information maximale.

M. DELACROIX précise que la vente des terrains pourrait éventuellement être mise en place l'été 2016.

### ***b) Chalet de la Frasse :***

M. le Maire fait part de l'estimation de vente effectuée par les Domaines qui se monte à 190 000 €. Il précise que les loyers rapportent 12 240 € et que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 303,56 € par an. A cela doivent s'ajouter des travaux d'investissement pour refaire la toiture et son isolation d'un montant de 72 517,28 €. Les fenêtres sont également à changer, il n'y a pas de réseau d'eau et la commune a demandé un diagnostic pour la mise aux normes de l'accessibilité.

M. le Maire donne la parole à Mme MILLET qui souhaite demander l'avis de Mme Laure ESCALIER actuelle gérante du Chalet de la Frasse et présente dans la salle sur invitation de M. le Maire. M. le Maire accepte.

Un débat s'engage sur le devenir du Chalet de la Frasse.

### ***c) Musée du Lapidaire***

M. le Maire souhaite souligner que les entrées du Musée sont en augmentation.

***d) Le boulu :*** une coupe de bois sera vendue à l'Entreprise MONNET-SEVE. Ce lot n'est pas soumis au Sigf du Massacre.

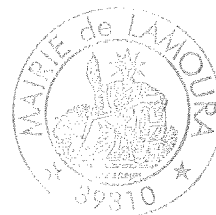
***e) Centre de secours :*** M. le Maire informe le conseil municipal que le SDIS réfléchit à la localisation d'un nouveau centre qui regrouperait les centres de Lajoux, Septmoncel et Lamoura. Le coût de cette opération s'élèverait à 680 000 € HT dont 50% seront pris en charge par le SDIS, les 50% restant seront répartis entre les trois communes.

***f) Elections régionales :*** M. le Maire rappelle les dates des 6 et 13 décembre 2015.

La séance est levée à 21h15.

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait d'acte conforme,

Francis LESEUR,  
Maire,



Le secrétaire,

